

Covid-19

[1]

> Mme la Rectrice nous avons besoin de réponses pas d'images !

Nous avons reçu ce matin dans notre boîte professionnelle un mail du Rectorat qui laisse supposer que nous serions en vacances. [Voir ici le mail du rectorat](#) [2]

La FSU-SNUipp Centre Val de Loire vient de s'adresser à Mme la Rectrice pour lui rappeler que nous sommes au travail et que nous attendons ses réponses sur l'accueil des enfants. [Lire ici notre courrier](#) [3]

> 20 mars : La FSU37 a fait un point de la situation avec les services de l'IA37 et s'est adressée à Mme la préfète pour les problèmes de protection. [Lire ici](#) [4]

Paul Agard

Pour la FSU-SNUipp Centre Val de Loire

à

Madame la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours

OBJET: Votre lettre mail du 20 mars 2020 et les attentes de la profession

Madame la Rectrice;

Nous vous contactons, car nous venons de recevoir une lettre de votre part qui est sans doute une erreur de destinataire.

En effet, cette lettre supposerait que nous serions en vacances. « *Cette lettre info, sous forme parfois de revue de presse, vous proposera des sujets d'actualités mais aussi des liens, des contenus, des articles, des ressources pour vous accompagner et vous distraire pendant cette période. Chaque sujet est illustré par une photo d'un lieu incroyable... synonyme d'isolement !* »

Vous savez que si la machine "tourne", si on peut dire cela, c'est uniquement grâce au dévouement des collègues, qui accueillent les enfants, qui travaillent à distance, qui entretiennent les liens avec les enfants, avec les familles et entre collègues. Ils attendent des informations de votre part sur des questions urgentes.

Comment protégez-vous vos personnels ?

Qu'attendez-vous, madame la Rectrice pour réclamer des protections pour les enseignants, les AESH et les agents qui accueillent des enfants : masques, gants, gel, comme le conseillent ardemment de très nombreux personnels médicaux ?

Qu'attendez-vous pour alerter sur l'insuffisance des seuls gestes barrière ? Les écrits officiels et autres documents ressources sont d'une légèreté déconcertante !

Votre premier devoir d'employeur dans de telles circonstances n'est-il pas d'assurer la protection de celles et ceux qui sont en première ligne dans notre ministère, de les exposer parés de consignes de sécurité sanitaires claires et sérieuses ?

Qu'attendez-vous pour rappeler aux maires leurs obligations sur le temps péri-scolaire ? Comment pouvez-vous

accepter que des enseignants soient tenus d'assurer l'accueil des enfants de soignants sur le temps de midi et le temps du soir parce qu'aucun personnel territorial ne vient prendre la relève ?

Comment concevoir que vos communications ne s'inscrivent que dans l'objectif illusoire de la continuité pédagogique d'une part et dans l'organisation de l'accueil des enfants de personnels soignants ?

Pas une fois dans les communications départementales, il n'est mentionné la sécurité sanitaire des collègues accueillant ces enfants et les conditions d'accueil qui en découlent comme le nettoyage des locaux par exemple, ni la santé des personnels, quels qu'ils soient. Cette préoccupation est-elle donc secondaire pour vous ? En optant pour cette démarche irrespectueuse envers la santé de vos agents, c'est finalement à la détérioration de l'image du service public que vous concourez !

Et surtout, dans le contexte d'urgence qui est le nôtre, que répondez-vous à nos interrogations ?

Nous avons besoin de :

- Mise à disposition du matériel adapté : gants, masque et gel hydroalcoolique, papier jetable, mouchoirs, blouses ou sac de linge lavable, local pour se changer.
- D'un protocole clair, rédigé et explicite : distanciation d'au moins 1 mètre entre les personnes, port de masque, de gants, lavage des mains toutes les heures au minimum, si possible gel hydroalcoolique, nettoyage à l'eau de javel des poignées de portes et supports 2 fois par jour, port d'une blouse. Si pas de blouse : mettre des vêtements lavables à 60° avant de prendre son poste et les retirer avant de le quitter, les mettre dans un sac lavable et tout laver à 60° chaque soir. Douche et shampoing au retour, avant de voir et de parler à qui que ce soit. Mettre le masque du jour dans un carton à l'extérieur pendant au moins 8h,
- et de consignes pour l'accueil des enfants : si le conjoint est en télétravail, il doit garder son enfant, les consignes de la préfecture ne doivent pas contredire celle de notre administration...

En espérant que vous trouverez le destinataire initial de votre lettre, nous vous assurons de notre engagement total pour le service public d'Education et la défense des services publics.

Paul Agard

URL source: <https://snuipp37.fr/snu2/20-mars-2020-adresse-mme-rectrice>

Liens

[1] <https://snuipp37.fr/snu2/20-mars-2020-adresse-mme-rectrice>

[2] https://extranet.ac-orleans-tours.fr/rene/remote/2020/RENE_2020-03-19_17-55-51_HkNgxXZ8I-1_lettre-info-rectorat-202003---/rene__2020-03-19_17-55-51__HkNgxXZ8I-1__lettre-info-rectorat-202003---.remote.html

[3] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/actualite/lettre_a_mme_la_rectrice_20_mars.pdf?448

[4] <http://snuipp37.fr/snu2/fsu37-interventions>